



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL

HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



VOTRE ATTESTATION

La compagnie « MIC Insurance Company », atteste que le souscripteur dénommé ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Décennale Obligatoire et Responsabilité Civile :



Détails

Police N°	PRW2501241
À effet du	01/06/2025
Reprise du passé	Non
Période de validité	01/03/2026 - 31/05/2026



Authentification par QR code

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG_RCD_MIC_032024 et du Référentiel RCD_032024.



CHAMP D'APPLICATION

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :
• aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Vos activités

N°	Activités	Classes
4.5	Serrurerie - Métallerie	9
5.1	Plomberie	6
5.2	Chauffages et installations thermiques	7
5.5	Electricité Télécommunications	9

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances.

• Ce contrat couvre les chantiers réalisés par l'Assuré en France, Corse, Guadeloupe, Martinique, à la Réunion et en Guyane.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



- La police et les garanties sont conditionnées au fait que le marché du client ne dépasse pas 100000 € (HT). La police a pour objet de garantir les interventions de l'assuré sur les chantiers de construction à condition que le coût global des travaux tous corps d'état ne soit pas supérieur à 15 000 000 Euros (HT) (sauf si un CCRD a été conclu).

Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'Assureur et de la mobilisation des garanties.

- En cas de sous-traitance (limitée à 30% de l'activité sauf accord exprès de l'Assureur), la garantie est conditionnée à la production par l'assuré des attestations RC professionnelle et RC décennale du sous-traitant couvrant les activités réellement sous-traitées pendant la période de réalisation du chantier. Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'assureur et de la mobilisation des garanties.
- Lorsque la responsabilité de l'assuré se trouve engagée solidairement ou in solidum, la garantie est limitée à sa propre part de responsabilité dans ses rapports avec le ou les co-obligés.
- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾
 - Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - D'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATEc), valides et non mis en observation par la C2P⁽²⁾
 - D'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - D'un Pass innovation «vert» en cours de validité.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com)

⁽²⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

Objet de la garantie proposée

Nature de la garantie

Responsabilité Civile Décennale obligatoire :

- Le contrat proposé garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.
- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.
- Responsabilité du sous-traitant en cas d'atteinte à la solidité de l'ouvrage. Cette garantie est proposée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

Responsabilité Civile avant et après livraison-réception :

- La garantie proposée couvre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile du souscripteur pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et résultant de ses activités professionnelles déclarées, que ce soit en cours ou après exécution des travaux.

Montant de la garantie responsabilité décennale obligatoire

En habitation

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation

- Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1 du Code des assurances.
- Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice du souscripteur, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
- Lorsque la responsabilité de l'assuré se trouve engagée solidairement ou in solidum, la garantie est limitée à sa propre part de responsabilité dans ses rapports avec le ou les co-obligés.

Durée et maintien de la garantie Responsabilité Civile Décennale

La garantie proposée s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur le souscripteur en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL

HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Vos garanties	Montant par année d'assurance	Franchises
Responsabilité Civile avant réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :		400 000 €
Dommmages corporels	400 000 €	2000 €
Faute inexcusable	250 000 €	2000 €
Dommmages matériels	400 000 €	2000 €
Dommmages immatériels	50 000 €	2000 €
Dommmages incendie	250 000 €	2000 €
Responsabilité Civile après réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :		400 000 €
Dommmages corporels	400 000 €	2000 €
Dommmages matériels	400 000 €	2000 €
Dommmages incendie	250 000 €	2000 €
Dommmages immatériels consécutifs	80 000 €	2000 €
Dommmages immatériels non consécutifs	50 000 €	2000 €
Responsabilité Civile Décennale		Souscrit
RC Décennale obligatoire	ci-dessous ⁽¹⁾	2000 €
Ouvrage soumis à obligation d'assurance		
Ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance limité à la solidité	500 000 €	2000 €
En cas d'intervention en qualité de sous-traitant	500 000 €	2000 €
Garantie complémentaire		Souscrit
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	50 000 €	2000 €
PJ MIC dans la limite du plafond (Cf. Annexe CG_PJ_MIC_RCD_042023)		Souscrit
Nature des Garanties		Domaines
En prévention de tout litige : Service d'information et d'accompagnement juridique en ligne	Informations administratives et juridiques dans le domaine de l'assurance construction	
En cas de litige amiable : Intervention auprès de votre adversaire, afin de rechercher une issue négociée. En cas de litige judiciaire : Mise en œuvre de l'action judiciaire avec la désignation d'un avocat jusqu'à l'exécution de la décision rendue.	Activité professionnelle, Administrative ; Aide aux victimes, Automobile, Défense pénale et disciplinaire, Locaux professionnels, Protection sociale, Prud'homale, recouvrement de créance, fiscal et social	
Option		Souscrit
Option complémentaire souscrite : L'ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE - // CFDP // Contrat cadre N°02PROWESSAJT (Ref. Notice d'information AJT PRO PROWESS V02/2022).		

⁽¹⁾ En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1er du Code des assurances.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL

HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



LES MENTIONS LÉGALES



LE DISTRIBUTEUR

KOBALT Assurances

Groupe PROWESS Assurances

Société de courtage en assurances
au capital de 20 000 €,

207 Avenue du Maréchal Leclerc, 91300 Massy

ORIAS 11 061 864 (www.orias.fr)

RCS Evry : 510 047 889 00033

Tél : 01 45 65 50 50

Site : www.kobalt-assurances.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et
Garantie Financière conformes au Code des assurances.



L'ASSUREUR

MIC INSURANCE COMPANY

Entreprise régie par le Code des assurances,
société anonyme au capital de 50 000 000€
Immatriculée au RCS de Paris
sous le numéro 885 241 208

29, rue de Bassano
75008 Paris

Site : www.micinsurance.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*



*AUTORITÉ DE CONTRÔLE

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

4 place de Budapest, CS 92459
75436 Paris Cedex 09

www.acpr.banque-france.fr



Protection Juridique Indépendante

PROTECTION JURIDIQUE (si option souscrite)

CFDP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des assurances, société
anonyme au capital de 1 692 240 €

Immatriculée au RCS LYON

sous le numéro 958 506 156 B
dont le siège social est situé - Immeuble l'Europe,
62 rue de Bonnel 69003 LYON

Site : www.cfdp.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

LE MANDATAIRE

LEADER UNDERWRITING

Société de courtage d'assurances au capital de 8 000 €

Siège Social : RD 191 Zone des Beurrons 78680 Épône - www.leader-souscription.eu

RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 - site web Orias : www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR*

Signature de l'assureur



Fin de l'attestation

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL

HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



ATTESTATION À JOUR DES COTISATIONS

Par la présente nous attestons que le client ci-dessous est à jour de ses cotisations :

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan

94000 Creteil

Date initiale de souscription :

01/06/2025



Authentification par QR code

Signature de l'assureur



Fin de l'attestation à jour de cotisations

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

4 . 5 - Serrurerie - Métallerie

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie, à l'exclusion des charpentes métalliques et des vérandas.

Cette activité comprend les travaux de planchers, escaliers, garde-corps, fermetures et protections, en métal.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

5 . 1 - Plomberie

Réalisation d'installations ou de pose de :

- production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- appareils sanitaires,
- réseaux de distribution de fluide ou de gaz,
- réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs,
- gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires intégrés.

5 . 2 - Chauffages et installations thermiques

Réalisation d'installations de :

- production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les poêles,
- production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés,
- la réalisation d'inserts et cheminées.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2024F

L'ASSUREUR



Le souscripteur

MONDIAL ASSISTANCE

87 Avenue Magellan
94000 Creteil

Tél : 0186265556

Email : LESARTISANSFRANCIEN@GMAIL.COM

RCS : 929-088-565

L'intermédiaire

SAC SOLUTION ASSURANCE CONSEIL

HACCOUN Kevin

253 rue de charenton
75012 Paris 12

Tél : 0783306823

Email : Sacassurance@gmail.com

ORIAS : 15005947

Vos références

Contrat N°	PRW2501241
Édition	13/02/2026
Validité	01/03/2026 - 31/05/2026
Fractionnement	Trimestriel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

5.5 - Electricité Télécommunications

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.),
- l'installation de groupes électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.